



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

PEP – 2021 - 643753

Code poste M 2008941

**Intitulé du poste :** Chargé de la tutelle des organismes des métiers d'art

Catégorie statutaire / Corps :

*A – Attaché*

*ouverts aux contractuels*

*Rifseep : 3*

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Expertise financière et juridique

**Emploi(s) Type :** Chargé de la tutelle et du pilotage financier des opérateurs de l'État – FPEGFB 12

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale de la création artistique

62, rue Beaubourg

75003 PARIS

**Missions et activités principales :**

Au sein du bureau des industries créatives des arts visuels, le titulaire du poste est chargé de :

- Assurer la tutelle des opérateurs et organismes dans le domaine des métiers d'art : Cité de la céramique Sèvres et Limoges, Mobilier national et manufacture des Gobelins, Institut national des métiers d'art (budgets, activités...);
- Contribuer à la conception, en relation avec les établissements sous tutelle, services et administrations concernés, des outils de valorisation les métiers d'art ;
- Contribuer, en relation avec les établissements, services et administrations concernés, à une adaptation des dispositifs (aides directes, fiscalité, formation...), à l'observation statistique et à l'évaluation de l'impact des d'aides aux métiers d'art et aux secteurs des industries créatives des arts visuels ;
- Prendre part à la rédaction de synthèses et d'études sur l'évolution des métiers d'art et du patrimoine vivant (transmission des savoir-faire, patrimoine immatériel, environnement économique).

**Compétences techniques :**

-Expert ou maîtrise de Chorus formulaire, chorus cœur et chorus dt

**Compétences principales mises en œuvre :**

- Excellente connaissance des métiers d'art et du patrimoine vivant
- Bonne connaissance des réseaux et acteurs de l'écosystème des métiers d'art et du patrimoine vivant, des institutions culturelles, des entreprises et de l'économie des industries créatives des arts visuels
- connaissance des évolutions à l'œuvre dans les champs concernés (modèles économiques, marchés, financements, intervention publique directe et indirecte)
- conception et mise en œuvre des politiques publiques, a fortiori dans la culture
- connaissance des règles de gestion budgétaire et comptables publiques, cadre juridique et financier des opérateurs de l'Etat
- expérience de l'exercice de la tutelle d'organismes public (processus et réglementation budgétaires...)

**Savoir-faire**

- rigueur dans l'organisation du travail
- esprit d'analyse et de synthèse
- qualités rédactionnelles

- gestion de projets

### **Savoir-être (compétences comportementales)**

- capacités de dialogue avec des interlocuteurs multiples (internes aux ministères ou externes tels les organismes professionnels)
- discrétion professionnelle
- autonomie

### **Environnement professionnel :**

Au sein du ministère de la Culture, la direction générale de la création artistique (DGCA) définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts du spectacle vivant et aux arts visuels.

La Direction Générale de la création artistique compte environ 165 agents.

Elle exerce la tutelle sur une trentaine d'opérateurs de l'État et un service à compétence nationale. La DGCA est responsable de la mise en œuvre du programme 131 Création.

Les missions et l'organisation de la direction générale de la création artistique sont présentées dans l'arrêté du 31 décembre 2020.

Le champ de compétence de la délégation aux arts visuels inclut les arts plastiques, la photographie, les métiers d'art, le design et la mode. Elle est chargée du suivi des questions économiques relatives à l'exercice des professions œuvrant dans le domaine des arts visuels. Elle assure le secrétariat du conseil national des professions des arts visuels.

Le bureau des industries créatives des arts visuels réunit les métiers d'art, le design et la mode.

L'équipe placée sous l'autorité du chef de bureau est composée de 2 agents, amenés exercer leurs missions en étroite collaboration avec les autres départements et bureaux de la délégation des arts visuels avec les services transversaux de la direction générale de la création artistique, et en relation avec les services d'autres ministères.

**Liaisons hiérarchiques :** chef du bureau des industries créatives des arts visuels

**Liaisons fonctionnelles :** établissements sous-tutelle et organismes suivis les services de la DGCA qui participent à l'exercice de la tutelle (sous-direction des affaires financières et générales, service de l'inspection de la création artistique), le secrétariat général.

*« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »*

### **Perspectives d'évolution :**

### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

### **Profil du candidat recherché (le cas échéant)**

Attaché ou attaché principal ou contractuel ayant une bonne expérience dans le champ de compétence concerné.

Qui contacter ?

Florent Kieffer, Chef du bureau des industries créatives des arts visuels

[florent.kieffer@culture.gouv.fr](mailto:florent.kieffer@culture.gouv.fr)

- Copie de votre candidature à : [recrutement.dgca@culture.gouv.fr](mailto:recrutement.dgca@culture.gouv.fr) et [zahia.chettab@culture.gouv.fr](mailto:zahia.chettab@culture.gouv.fr)

Date de mise à jour de la fiche de poste : 03/06/21

*Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement*